

## DOSSIER DE CANDIDATURE

- Nature de la structure permettant le paiement forfaitaire (ex : MSP ou centre de santé) ;
- Choix de la thématique (ou des thématiques) Peps : patientèle totale, patientèle diabétique, patientèle âgée, à la fois patientèle diabétique et patientèle âgée ;
- Liste des professionnels de santé (médecin généraliste et infirmier) souhaitant participer à l'expérimentation ;
- Contacts et autres interlocuteurs désignés ;
- Volume de patientèle concernée par PEPS ayant déclaré un médecin traitant parmi les médecins généralistes de la structure souhaitant participer à Peps ;
- Description de la structure et de son organisation actuelle : historique, points forts, points faibles, leviers ;
- Brève description de l'état actuel de la prise en charge, pour le type de forfait retenu (thématique), dans le contexte local (points forts et points faibles identifiés, freins/leviers et points d'amélioration possibles) ;
- Attentes envers le projet Peps et cohérence avec le projet envisagé justifiant le souhait de participer à la mise en œuvre de l'expérimentation ;
- Actions déjà engagées et pistes envisagées pour améliorer la pertinence et la qualité des prises en charges ;
- Actions déjà engagées et pistes envisagées pour favoriser le travail en équipe ;
- Gouvernance envisagée pour permettre la mise en œuvre et le suivi du projet ;
- Eventuels partenaires associés.

## Nature de la structure regroupant les participants au projet

### 1) Centre de santé

*Si pour une même structure juridique, il y a plusieurs structures géographiques, indiquer l'ensemble des structures*

- Raison sociale :
- Numéro FINESS GEOGRAPHIQUE :
- Adresse :
- Région :

- Raison sociale :
- Numéro FINESS GEOGRAPHIQUE :
- Adresse :
- Région :

### 2) Maison de santé pluriprofessionnelle

- Raison sociale :
- Numéro FINESS GEOGRAPHIQUE :
- Statut juridique (SISA) :
- Date de création :
- Adresse :
- Région :

### 3) Autre structure dont le statut juridique permet un versement forfaitaire

- Raison sociale :
- Statut juridique et FINESS GEOGRAPHIQUE:
- Date de création :
- Adresse :
- Région :

*NB : Si une équipe exerce au sein de plusieurs structures géographiques, bien spécifier à quelle structure (FINESS GEOGRAPHIQUE) la rémunération PEPS sera versée pour l'ensemble de l'équipe.*

### Choix de la thématique

	<i>Positionnement souhaité (cocher si pertinent)</i>	<i>Volume de patientèle ayant déclaré un médecin traitant parmi les médecins généralistes participants, pour la thématique choisie :</i>
<b>Patientèle diabétique</b>		
<b>Patientèle âgée</b>		
<b>Patientèle totale</b>		
<b>Patientèle diabétique et patientèle âgée</b>		

Il est demandé de renseigner les informations ci-dessous au minimum pour le nombre de professionnels de santé nécessaire pour remplir les conditions d'éligibilité : au moins 5 professionnels de santé (médecin généraliste ou infirmier) conventionnés dont 3 médecins généralistes et 1 infirmier.

La liste des professionnels de santé<sup>1</sup>, exerçant au sein d'une même structure, volontaires pour remplacer le paiement à l'acte par une rémunération forfaitaire en équipe, est le reflet de l'engagement à participer à l'expérimentation en tant qu'équipe.

### Composition de l'équipe participant à PEPS

<b>Médecins généralistes et infirmier(s) participant à l'expérimentation (NOM – prénom)</b>	<b>N° de cabinet Assurance maladie / N°FINESS géographique (cf. aide au remplissage ci- dessous)</b>	<b>Médecins généraliste ou infirmier</b>	<b>Préciser si infirmier ASALEE, IPA...</b>	<b>Si autre préciser</b>	<b>Si temps partiel, préciser</b>
			Choisissez un élément.		
			Choisissez un élément.		

<sup>1</sup> Cette liste peut être complétée dans un second temps.

			Choisissez un élément.		
			Choisissez un élément.		
			Choisissez un élément.		
			Choisissez un élément.		
			Choisissez un élément.		
			Choisissez un élément.		
			Choisissez un élément.		

#### Aide au remplissage :

- **Pour les centres de santé**, seul le numéro FINESS GEOGRAPHIQUE est demandé; il n'est donc pas nécessaire de renseigner les numéros AM (assurance maladie) de chaque professionnel.
- **Pour les autres structures (MSP)**, le numéro à renseigner pour chaque médecin généralistes et IDE est le numéro AM (assurance maladie) attribué par la CPAM. Celui-ci comporte 9 caractères. Pour les médecins, il commence par le numéro du département du lieu d'exercice suivi du chiffre 1 ; pour les IDE, il commence également par le numéro du département du lieu d'exercice suivi du chiffre 6. Si l'on prend l'exemple d'une structure exerçant dans le 93 (Seine Saint-Denis), le numéro AM des médecins commence donc par 931, et celui des IDE par 936.

NB : il est différent du numéro RPPS (anciennement n° ADELI), qui est un numéro de 11 chiffres pérenne, attribué dès la première inscription à l'Ordre pour le professionnel de santé. Exemple : un médecin exerçant en libéral dans un département qui devient médecin salarié d'un centre de santé dans un autre département conservera le même numéro RPPS.

En cas de difficulté, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : [peps@sante.gouv.fr](mailto:peps@sante.gouv.fr)

## Contact(s)

***Vous pouvez communiquer plusieurs contacts, si nécessaire  
Il s'agit ici du ou des principaux interlocuteurs à qui seront adressés les messages  
concernant l'expérimentation***

### Contact 1

- Nom et Prénom :
- Profession :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :
- Signature :

### Contact 2

- Nom et Prénom :
- Profession :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :
- Signature :

**Description de la structure et de son organisation actuelle** (historique, points forts, points faibles, leviers...)

**Brève description de l'état actuel de la prise en charge, pour le type de forfait retenu (thématique), dans le contexte local** (points forts et points faibles identifiés, freins/leviers et points d'amélioration possibles)

### Attentes envers le projet Peps et cohérence avec le projet envisagé justifiant le souhait de participer à la mise en œuvre de l'expérimentation

### Actions déjà engagées pour favoriser le travail en équipe et améliorer la pertinence et la qualité des prises en charges ;

Entre les différents professionnels de santé au sein de la structure (exemples : SI, protocoles de coopération, ...)

Avec les professionnels de santé hors de la structure (exemples : SI, protocoles de coopération, ...)

**Pistes envisagées pour favoriser le travail en équipe et améliorer la pertinence et la qualité des prises en charges ;**

**Description du système d'information partagé utilisé au sein de la structure**



### Gouvernance envisagée pour permettre la mise en œuvre et le suivi du projet

### Eventuels partenaires associés

- 
- 
- 
-

## Commentaires libres